**TROUSSE D’INFORMATION GÉNÉRALE**

**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Source : quebec.ca/coronavirus 12 mars 2020**

**Symptômes et traitement**

Les principaux symptômes de la COVID‑19 sont les suivants :

* Fièvre
* Toux
* Difficultés respiratoires

Les symptômes peuvent être légers (similaire à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l’insuffisance pulmonaire ou rénale).

Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées.

Développement de symptômes

Les résidents du Québec qui développent des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoires à leur retour de voyage à l’extérieur du Canada, sont invités à communiquer avec la ligne [Info-Santé 811](https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811/). Au besoin, l’intervenant leur indiquera dans quel établissement se rendre pour vérifier leur état de santé. Si une consultation est requise, il est important que le résident informe le milieu de soins de son histoire de voyage avant de se présenter afin que les mesures de prévention requises soient appliquées.

Traitement

Il n'existe pas de traitement spécifique ni de vaccin pour la COVID‑19. Des traitements de support peuvent toutefois être offerts.

La plupart des personnes atteintes de COVID‑19 se rétablissent par elles-mêmes.

**Mode de transmission**

Modes de transmission des coronavirus humains

Des recherches sont encore en cours concernant la COVID‑19. Les informations présentées dans les deux paragraphes suivants concernent les coronavirus humains. Il est probable qu’elles s’appliquent à la COVID‑19.

Habituellement, les coronavirus infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par :

* contact étroit avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue;
* contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux.

En général, les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets :

* 3 heures environ sur les objets inertes avec de surfaces sèches,
* 6 jours sur des objets inertes avec des surfaces humides.

**Prévention**

Les mesures d’hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

* Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
* Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
* Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussez ou éternuez :
  + Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
  + Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
* Éviter de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d’hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d’un pays étranger ou si vous êtes malade.
* Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l’usage de pratiques alternatives.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

Si vous éprouvez de l’inquiétude ou de l’anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez communiquer avec le service de consultation téléphonique psychosociale Info‑Social 811 disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

**Mesures mises en place pour limiter la propagation**

Lorsque l’infection est suspectée ou confirmée chez une personne, différentes mesures reconnues efficaces sont mises en œuvre pour limiter la propagation, notamment :

* la prévention et le contrôle en milieu de soins;
* l’isolement de la personne;
* l’isolement des contacts.

Les professionnels de la santé du Québec, notamment les médecins, les infirmières, le personnel de laboratoire et les paramédicaux, ont accès à des outils pour identifier rapidement un cas suspect de COVID-19, pour s’assurer de sa prise en charge adéquate et de l’application rapide des mesures de prévention et de contrôle nécessaires.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

**Informations aux voyageurs** Extrait conférence de presse Gouvernement du Québec - 12 mars

***« Toutes les personnes qui reviennent de tous les pays étrangers, je vous demande de vous mettre en isolement pour 14 jours. » M. François Legault***

La **mise en quarantaine** est une mesure législative fédérale qui oblige un voyageur montrant des signes et des symptômes d’une maladie transmissible à son arrivée au pays à s’isoler afin d’éviter de transmettre la maladie à d’autres personnes au Canada. Cette mesure a pour but d’éviter l’introduction ou la propagation de maladies transmissibles présentant un danger grave pour la santé publique.

L’**isolement volontaire** consiste à demander à une personne infectée ou potentiellement infectée de s’isoler à la maison et de surveiller ses symptômes durant la période d’incubation du virus. La personne doit communiquer avec Info-Santé 811 si des symptômes apparaissent. Cette mesure est habituellement recommandée par les autorités de santé publique et vise à limiter la propagation d’un virus afin de protéger l’entourage de la personne ainsi que la communauté.